**ACOFI**

**M. Cyril DESCHESNES**

**33, av. Pierre Brossolette**

**94048 Créteil Cedex**

Nogent-sur-Marne, le 26 octobre 2021

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous souhaitons mettre un terme à votre mission d’expertise-comptable auprès de notre entreprise à compter du 1er janvier 2022. La restructuration de notre Groupe actuellement en cours, liée à l’entrée au capital de nouveaux investisseurs, nous oblige en effet à rationaliser notre organisation administrative dans un périmètre élargi.

Nous souhaitons que vous terminiez vos prestations pour la réalisation de nos comptes annuels au 31 décembre 2021 et autres déclarations administratives associées à cet exercice entrant dans le cadre de la lettre de mission.

En accord avec les conditions prévues dans la lettre de mission, vous prendrez en compte que le règlement de vos honoraires est à jour et le délai de préavis respecté.

Le Cabinet d’expertise-comptable GUIBERT & Associés, situé au 80 de la rue Blanche, Paris 9e, reprendra la tenue de notre comptabilité pour l’exercice commençant le 1er janvier 2022.

Nous vous remercions pour les services rendus et le professionnalisme des collaborateurs qui ont pu intervenir, sous votre supervision, dans la gestion de notre dossier ces dernières années, et vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de nos sincères salutations.

Evelyne REVELLAT

Présidente